

Bureau du 9 février 2004

Décision n° B-2004-2074

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Avenue Sidoine Apollinaire - Construction d'un bâtiment comprenant un logement de gardien et des locaux pour les agents d'entretien de la voie publique - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1874 en date du 17 novembre 2003 le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de travaux pour la construction, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9°, d'un bâtiment comprenant un logement de gardien et des locaux pour les agents d'entretien de la voie publique.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres le 16 janvier 2004 a classé premières pour les différents lots les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassement, gros-oeuvre, voirie et réseaux divers ; entreprise Paillasseur frères pour un montant de 162 954,88 € TTC,
- lot n° 2 : charpente, couverture ; entreprise Franck Saine pour un montant de 30 375,95 € TTC,
- lot n° 3 : cloison, doublage, plafond, peinture ; entreprise Aubonnet et fils pour un montant de 41 928,13 € TTC,
- lot n° 4 : menuiserie, PVC ; entreprise Sarl Maudoux-Perrin pour un montant de 16 057,50 € TTC,
- lot n° 5 - carrelage, faïence ; entreprise Pagano carrelages pour un montant de 13 215,64 € TTC,
- lot n° 6 : serrurerie, lot déclaré sans suite,
- lot n° 7 : électricité ; entreprise ETDE pour un montant de 26 179,83 € TTC,
- lot n° 8 : plomberie, ventilation ; entreprise Siffert et fils pour un montant de 18 883,64 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 16 janvier 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés, pour la construction d'un bâtiment comprenant un logement de gardien et des locaux pour les agents d'entretien de la voie publique avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9°, et tous les actes contractuels s'y référant, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassement, gros-oeuvre, voirie et réseaux divers ; entreprise Paillasseur frères pour un montant de 162 954,88 € TTC,
- lot n° 2 : charpente, couverture ; entreprise Franck Saine pour un montant de 30 375,95 € TTC,
- lot n° 3 : cloison, doublage, plafond, peinture ; entreprise Aubonnet et fils pour un montant de 41 928,13 € TTC,
- lot n° 4 : menuiserie, PVC ; entreprise Sarl Maudoux-Perrin pour un montant de 16 057,50 € TTC,
- lot n° 5 : carrelage, faïence ; entreprise Pagano carrelages pour un montant de 13 215,64 € TTC,
- lot n° 6 : serrurerie, lot déclaré sans suite,
- lot n° 7 : électricité ; entreprise ETDE pour un montant de 26 179,83 € TTC,
- lot n° 8 : plomberie, ventilation ; entreprise Siffert et fils pour un montant de 18 883,64 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et 2005 - compte 231 580 - fonction 812 - opération n° 0550.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,